

06/09

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2017****Présents :**

Clément DELORAS, Nicolas GUERRERO, Hugo LABART, Alexandre MARIANI, Pap NDIAYE, Myrtille PUISEUX, Nicolas SAUGER

Absents ou excusés

Céline BENTZ, Olivier BORRAZ (procuration à Pap NDIAYE), Nicholas DUNGAN (procuration à Clément DELORAS), Sebastian ENNING, Maxime GABORIT (procuration à Hugo LABART), Frédéric GROS, Gessica JEAN (procuration à Alexandre MARIANI), Laure PESQUET, Pauline PANNIER, Victor RENAUDIER, Clément VERDEIL.

Assistaient à la séance :

Ismahane GASMI	chargée de mission
Sylvie HERLICQ	responsable de la vie enseignante
Pascal LECLERCQ	directrice du pilotage transversal
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Sébastien THUBERT	chargé de la vie étudiante
Francis VERILLAUD	directeur des affaires internationales
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Présentation des doubles diplômes avec Keio University, Lee Kwan Yew School of Public Policy de la National University of Singapore et Munk School of Global Affairs de l'University of Toronto	2
II. Présentation du projet de création d'un double diplôme avec AgroParisTech	5
III. Bilan de la vie étudiante 2016-2017	7
IV. Modalités de la procédure de reconnaissance des associations étudiantes 2017-2018	13
V. Calendrier et procédure de sélection des initiatives étudiantes 2017-2018	14
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	15

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2017**

La séance est ouverte à 9 h 46 par Hugo LABART.

Hugo LABART

Bienvenue à cette dernière séance du CVEF de l'année universitaire. Nous allons commencer par une présentation d'une série de nouveaux diplômés par Francis VERILLAUD.

I. PRESENTATION DES DOUBLES DIPLOMES AVEC KEIO UNIVERSITY, LEE KWAN YEW SCHOOL OF PUBLIC POLICY DE LA NATIONAL UNIVERSITY OF SINGAPORE ET MUNK SCHOOL OF GLOBAL AFFAIRS DE L'UNIVERSITY OF TORONTO

a) Exposé

Francis VERILLAUD

Merci Monsieur le Président. Je voudrais d'emblée signaler que les trois doubles diplômes qui vous sont présentés correspondent à des modes de fonctionnement que vous connaissez. Ils correspondent à un cadre général qui a été approuvé par ces conseils depuis plusieurs années. Ils s'inscrivent donc exactement dans les mêmes modalités :

- Le partage des scolarités (un an/un an). Il y a un cas particulier sur la Keio University, j'y reviendrai plus tard.
- Un recrutement commun par les deux institutions, respectant les règles de chacune des institutions.
- Assurer le plus possible le positionnement de nos formations et de nos écoles à l'étranger, à l'international, à travers un recrutement partagé avec des institutions d'excellence.

Le premier programme concerne les affaires publiques/affaires européennes entre la Lee Kwan Yew School of Public Policy et l'École d'affaires publiques de Sciences Po. La Lee Kwan Yew School of Public Policy est une école d'affaires publiques inscrites au sein de la National University of Singapore (NUS). Je rappelle que la NUS est un des grands partenaires de Sciences Po. Nous avons d'autres programmes de doubles diplômes avec la NUS, notamment au niveau Collège, ce qui est assez fort en termes de partage de confiance et de souveraineté. Je rappelle également que la Lee Kwan Yew School of Public Policy est un partenaire de Sciences Po depuis pratiquement sa création. Elle a été créée en 2004. Nous avons déjà eu un double diplôme avec cette école. Il était avec le Master in Public Affairs de Sciences Po. Ce master n'existant plus, nous avons recomposé au fond le programme avec l'offre existante de l'EAP. L'accord qui vous est présenté est tout simplement la recomposition d'un accord qui existait. Cet accord intéresse Sciences Po au premier chef en termes de développement commun et de projection commune. Pour Sciences Po, c'est évidemment un atout tout à fait important pour notre projection dans la région, en Asie. Je rappelle que la NUS est une des meilleures universités du monde en termes de recherche. Elle est le n° 1 en Asie. Elle donne donc un positionnement fort à notre École d'affaires publiques en Asie. Il s'agit ici de complémentarité. Les aspects européens sont mis en avant de façon très forte. C'est le master d'affaires européennes qui « se marie » avec un master de public policy, qui est celui de la Lee Kwan Yew School of Public Policy. C'est donc d'abord une logique de positionnement, une logique de positionnement avec un partenaire bien connu, avec un partenaire de très grande qualité. Le programme sera ouvert pour l'année 2018. Il vise une dizaine d'étudiants, qui seront des étudiants partagés par la Lee Kwan Yew School of Public Policy et l'École d'affaires publiques pendant 2 ans.

Les frais de scolarité de Sciences Po sont applicables la première année à Sciences Po, avec l'ensemble des aides correspondantes et la mobilisation de tout ce qui peut exister à Sciences Po selon les règles

existantes à Sciences Po pour les premières années. Les 10 étudiants recrutés sont des étudiants de Sciences Po. Ils bénéficient donc de l'ensemble des aides existantes. Le même principe est mis en œuvre la 2^{ème} année. Ils paient les frais de scolarité de la Lee Kwan Yew School of Public Policy, puisqu'ils sont là-bas. Et l'ensemble des aides qui peuvent exister sur le territoire singapourien peuvent être applicables en fonction des règles de l'institution.

Le deuxième programme concerne également l'École d'affaires publiques, qui est en train de constituer une série de positionnements qui couvrent des territoires ou des régions du monde de façon importante. Il s'agit, ici, de la Munk School of Global Affairs de l'University of Toronto. Ce positionnement est aussi fondé sur la complémentarité : le MPP pour la partie Sciences Po, le Master of Global Affairs pour la Munk School of Global Affairs, c'est-à-dire une ouverture sur les problèmes de la globalisation et de la mondialisation. L'ensemble des principes évoqués précédemment s'appliquent : 1^{ère} année et 2^{ème} année. Une petite particularité : un stage encadré entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année fait partie du cursus de l'année. Il donne lieu à un séminaire et à la production d'un *paper* spécifique pour les étudiants du double diplôme. Une quinzaine d'étudiants sont concernés. Le programme sera ouvert en 2018. La politique, la raison et la stratégie qui sont derrière ce Double-diplôme, c'est le positionnement de l'École d'affaires publiques de Sciences Po.

Le troisième programme concerne l'École de management et de l'innovation de Sciences Po dans les mêmes perspectives : rayonner dans le monde, construire sa notoriété dans un certain nombre de régions pour pouvoir recruter les meilleurs étudiants dans ces différentes régions et développer des formations conjointes. Sciences Po a développé des bachelor-master. Il s'agit ici d'une articulation entre le bachelor de Keio University (qui est en particulier très forte en économie au Japon) d'une part, les masters Economics and Business et Finances et stratégie d'autre part. Il s'agit d'une modalité de recrutement, autrement dit d'un programme de recrutement au sein de la Keio University. Le pré-recrutement est réalisé par cette institution. Elle souhaite que les étudiants puissent terminer leur bachelor à Sciences Po dans le cadre d'un master. C'est la première année du master qui va servir à la validation du bachelor de la Keio University. Les étudiants, s'ils réussissent bien, pourront poursuivre en 2^{ème} année du master, le terminer à Sciences Po de façon tout à fait régulière. Il n'y a pas d'adaptation du curriculum côté Sciences Po. L'intérêt, ici, est d'avoir un vivier de recrutement au sein de la Keio University pour recruter de très bons étudiants japonais.

Sciences Po travaille depuis très longtemps avec la Keio University. Deux doubles diplômes existent par ailleurs : un double diplôme au niveau Bachelor, un double diplôme au niveau du département d'économie. Il s'agit de recruter chaque année 5 étudiants. Le programme sera ouvert en 2018. Les frais de scolarités s'appliquent à la Keio University lorsque les étudiants sont dans cette institution. Ils deviennent des étudiants de Sciences Po et de Keio en même temps le jour où ils sont recrutés conjointement au sein de la Keio University, c'est-à-dire au moment de leur 3^{ème} année. Ils rentrent ensuite dans le système Sciences Po. Ils y font leur première année et leur deuxième année de master. Ils paient les frais de scolarité de première et deuxième année, avec toutes les aides qui peuvent s'appliquer en fonction de la réglementation existante.

Des doubles diplômes existent déjà à Sciences Po depuis de longues années avec la Johns Hopkins University, avec la Columbia University (Barnard College), la Pontificia Universidad Católica de Chile, etc.

Pour conclure, ces trois diplômes, c'est la volonté d'assurer le positionnement de nos écoles à l'étranger. PSIA a déjà créé tout un réseau de doubles diplômes. L'École d'affaires publiques est en train de le constituer. L'EMI commence. Je reviendrai d'ailleurs vers vous pour vous présenter des doubles diplômes pour l'EMI. Il s'agit de s'arrimer aux meilleures institutions pour assurer le positionnement international de Sciences Po.

Je me tiens prêt à répondre à vos questions.

b) Questions et observations

Nicolas GUERRERO

Merci tout d'abord infiniment pour cette présentation extrêmement claire. Je serai assez bref pour vous dire seulement que j'observe à nouveau que Sciences Po est extrêmement dynamique sur l'ouverture des doubles diplômes. Je pense qu'il faut s'en réjouir. C'est une très bonne nouvelle pour le rayonnement

de l'école, en Europe et dans le monde. Et je suis ravi de voir, notamment comme vous l'évoquez, s'agissant de l'École d'affaires publiques et de l'EMI que nous avons des pôles extrêmement forts qui sont en train de se constituer. Je crois que c'est une tendance extrêmement heureuse pour Sciences Po dans le monde. Je pense qu'il faut collectivement s'en réjouir. Nous attendons avec impatience les prochaines annonces. Encore merci et bravo pour le travail effectué.

Clément DELORAS

Monsieur VERILLAUD a abordé rapidement la question des frais de scolarité. C'est un sujet récurrent que nous abordons dans ce conseil. J'aurais voulu savoir quels étaient les dispositifs d'aides sociales ou d'accompagnement des étudiants qui pourraient être mis en place. Ces doubles diplômes sont des occasions extraordinaires. Il ne faudrait surtout pas que la sélection se fasse par des frais de scolarité qui seraient dirimants pour un certain nombre d'étudiants en dépit de leur excellence et de leur mérite. Je sais bien que chaque établissement gère ses propres dispositifs, mais je voulais savoir comment vous communiquez sur l'ensemble du dispositif et comment vous accompagnez les étudiants qui pourraient être dans une situation où les frais de scolarité pourraient constituer un véritable obstacle.

Francis VERILLAUD

Je crois que vous avez répondu à la question en disant que toutes les institutions sont très sensibles à l'idée de recruter le plus largement possible, en prenant en compte l'ensemble de tous les critères, notamment les critères de revenu et les critères sociaux. Toutes ces institutions mettent en œuvre des dispositifs plus ou moins importants, selon qu'elles sont publiques ou privées. Les institutions privées le font également, à travers un mécanisme de donations. Le sujet est systématiquement posé pour chaque double diplôme. Les dispositifs de Sciences Po, vous les connaissez. Nous veillons à ce qu'il existe des dispositifs pour les autres institutions. Mais encore une fois, ils ne vont pas créer des dispositifs spécifiques pour ces doubles diplômes. Et il faut faire en sorte que les étudiants soient le plus informés possible, il s'agit de les mettre en contact avec les bonnes personnes afin qu'ils aient accès à cela.

Si je prends l'exemple de la Lee Kwan Yew School of Public Policy, il y a des possibilités d'aides, qui impliquent des éléments très variés. Notamment, le gouvernement de Singapour met de l'argent, beaucoup d'argent, sur les bourses. Il l'assujettit à des engagements à travailler ensuite un certain nombre d'années, soit pour le gouvernement de Singapour, soit pour des entreprises installées à Singapour. Ce n'est pas ouvert seulement aux résidents singapouriens.

Hugo LABART

Merci Monsieur VERILLAUD. Il existe effectivement des dispositifs dans les universités d'accueil des doubles diplômes. Cependant, nous, à l'UNEF, regrettons l'absence des dispositifs d'aides sociales depuis Sciences Po, qui permettent d'accompagner les étudiants de Sciences Po dans leur cheminement vers un double diplôme à l'étranger. Ces doubles diplômes sont certes noués avec des universités étrangères extrêmement prestigieuses, mais elles sont aussi très chères. Quand bien même il existerait des dispositifs d'aides, ceux-ci ne suffisent pas à empêcher la sélection sociale qui se ferait lorsque l'on veut, depuis Sciences Po, choisir un double diplôme à l'étranger.

Francis VERILLAUD

Si je peux ajouter un point là-dessus, il faut quand même nuancer le sujet sur le caractère très élevé des frais de scolarité. Sur certaines universités, c'est tout à fait exact. Dans d'autres, c'est beaucoup moins vrai. Public ou privé... Si on prend l'exemple de la Keio University, les frais de scolarité sont un peu inférieurs à ceux de Sciences Po et en master ils sont « carrément » inférieurs à ceux de Sciences Po. Elle est subventionnée en partie par le gouvernement japonais.

Le deuxième point est que les frais de scolarité sont un référentiel, évidemment. J'entends tout ce que vous dites là-dessus. Sachez que le coût d'un étudiant ne correspond pas nécessairement aux frais de scolarité. Il peut être beaucoup plus élevé. Les universités partenaires, même celles qui ont des frais de scolarité très élevés, sont des universités où, en réalité, il peut y avoir une prise en charge par une université, comme c'est le cas à Sciences Po.

Hugo LABART

Effectivement, il y a beaucoup d'universités avec des frais, qui sont également tout à fait accessibles, mais ce n'est pas le cas de toutes les universités. Et ces universités-là, pour les étudiants de Sciences Po, restent largement sélectives sur le plan social. Vous avez en tous les cas tout à fait raison de nuancer mon propos.

Merci Monsieur VERILLAUD pour cette intervention. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous pouvons passer au second point : la présentation d'un projet de création d'un double diplôme avec AgroParisTech.

II. PRÉSENTATION DU PROJET DE CRÉATION D'UN DOUBLE DIPLÔME AVEC AGROPARISTECH

a) Exposé

Cornelia WOLL

Il s'agit d'un projet de double diplôme en France. Le partenaire est AgroParisTech, qui est une grande école d'ingénieur française habilitée à délivrer un diplôme d'ingénieur, spécialisée dans les sciences du vivant et sous tutelle du Ministère de l'Agriculture. L'institution fait partie des membres fondateurs du projet Paris-Saclay. Ils sont aujourd'hui installés entre autres dans le 5^{ème} arrondissement et sur plusieurs sites. Ils ont prévu de déménager sur le campus de Saclay en 2019. Nous avons de nombreuses relations avec eux depuis déjà un certain temps. En 2012, nous avons établi une convention d'admissibilité au niveau master, qui a permis à une vingtaine d'étudiants d'être admis à Sciences Po. L'objectif du projet qui est devant vous est d'élargir le partenariat que nous avons avec AgroParisTech, afin de permettre un cursus plus intégré que ce qui est actuellement le cas, qui intéresse un certain nombre d'étudiants de double culture Sciences du vivant/Sciences dures/Sciences sociales, qui actuellement se lancent via la convention d'admissibilité dans le cursus du partenaire, mais n'arrivent pas, finalement, à faire des allers-retours d'une manière qui est parfaitement pensée. L'objet de la convention est de le permettre : soit à des étudiants qui nous rejoignent d'AgroParisTech, qui passent une première année de master à Sciences Po et qui enchaînent ensuite dans une deuxième année de master et qui valident par ces deux années de master, chez nous, leur diplôme d'ingénieur ; soit permettre à des étudiants de Sciences Po de partir à AgroParisTech après leur M1, de faire donc une année d'ingénieur, d'enchaîner une deuxième année et de valider ensuite, par cette expérience de deux années, le cursus à Sciences Po, donc le diplôme de l'IEP en même temps que le diplôme d'ingénieur à AgroParisTech.

Il s'agit donc d'un partenariat un peu différent des doubles diplômes que vous connaissez de l'international, divisant typiquement un M1, chez nous, en M2 chez les partenaires. Il est important d'avoir deux années de formation dans le cycle peu connu par l'étudiant qui rejoint l'établissement partenaire dans un des deux sens. Nous avons un parcours de scolarité chez nous M1 + 2 années et pour le cycle d'ingénieur, 2 années d'ingénieur et 2 années en sciences sociales.

Comme pour les doubles diplômes à l'international, les modalités sont comparables. L'élève s'acquitte des droits de scolarité dans l'établissement dans lequel il passe l'année universitaire. Les questions que vous avez posées sur les droits de scolarité sont un peu moins intenses à AgroParisTech. Il y a des frais d'inscription autour de 1 500 – 1 600 euros. Une année est payée selon le régime de Sciences Po quand l'étudiant est à Sciences Po. Deux années sont payées quand l'étudiant est à AgroParisTech. La formation est sanctionnée par deux diplômes : le diplôme d'ingénieur et le diplôme de Sciences Po. Je suis à l'écoute de vos questions sur ce projet.

b) Questions et observations

Nicolas SAUGER

Juste pour éventuellement précéder un tout petit peu les conditions d'admissibilité pour les étudiants de Sciences Po. J'ai vu que c'était une question d'avoir suivi le double diplôme. Est-ce effectivement

réservé à ces étudiants-là et quel est finalement le vivier d'étudiants qui peuvent prétendre à ces deux parcours ?

Cornelia WOLL

Merci beaucoup pour cette question. C'est l'élément que j'ai oublié. Effectivement, il s'agit d'un double diplôme qui s'adresse surtout à des étudiants qui ont déjà une double culture au niveau de la licence. Typiquement, à Sciences Po, ce sont des étudiants du Collège universitaire qui ont suivi un double cursus Sciences dures. Il est possible, et nous avons demandé à ce que quelqu'un qui rejoint Sciences Po au niveau master puisse être considéré, mais c'est une question sensible pour le partenaire qui ne voudrait pas ouvrir une voie parallèle d'admission. Dans tous les cas, il faut répondre à un certain nombre de pré-requis scientifiques pour être en mesure de suivre le cursus.

Clément DELORAS

J'ai bien compris que ce cours prolongeait le double cursus scientifique en premier cycle. Est-ce que vous avez d'autres pistes sur d'autres partenariats ? D'autres doubles diplômes dans ce cursus justement qui associe des sciences sociales et des sciences dures ? Est-ce que d'autres doubles diplômes ou d'autres partenariats sont envisagés ? J'imagine qu'AgroParisTech n'a pas vocation à accueillir tous les étudiants qui ont suivi ce bi-cursus en 1^{er} cycle.

Cornelia WOLL

Tout à fait. Il est vrai que pour les étudiants qui ont suivi un bi-cursus, il y a une très forte demande de poursuivre au niveau master, avec cette double culture. Nous avons déjà un partenariat avec l'université Pierre et Marie Curie au niveau master avec PSIA notamment (Sciences politiques de l'environnement). S'y ajoute désormais le projet de partenariat avec AgroParisTech. Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité d'organiser sur mesure des cursus, qui du coup ne sont pas des doubles diplômes, qui sont parfois plus compliqués en termes d'investissement des étudiants, mais qui donnent lieu à un certain nombre de parcours individuels. L'intérêt d'avancer sur un format qui est vraiment un parcours pensé par les établissements, c'est que cela nous permet à la fois d'affirmer un partenariat avec un partenaire plus particulier et d'enlever les redondances, les difficultés d'organisation. Parfois, par exemple, il faut, de manière très compliquée, lier césure, séjour dans un établissement, retour, validation. Ce n'est pas très aisé. L'idée, donc, est de faciliter ce type de projet pour les étudiants avec les établissements qui sont vraiment des partenaires de longue durée.

Nicolas SAUGER

Pour continuer sur cette question, en termes de vision stratégique pour Sciences Po, ces doubles diplômes concernent avant tout sur les sciences du vivant, la biologie, ne serait-il pas important d'essayer de penser à la question du numérique pour ouvrir un certain nombre de doubles formations ? Cela ferait un axe de développement pour Sciences Po. Ce sont des compétences que l'on n'a pas forcément vocation à développer en interne.

Cornelia WOLL

Absolument. La réflexion est déjà en cours. Vous avez vu passer la dernière proposition avec l'École de management et de l'innovation. Notre conviction est que le numérique ne nécessite pas forcément qu'une formation sciences dures du 1^{er} cycle. Par exemple, l'École de journalisme a établi un partenariat avec l'École 42. Les étudiants sont simplement « jetés dans la piscine », comme on dit. Ils apprennent les bases par cette méthode-là, avant de rentrer dans une formation d'une durée plus longue. Donc, oui, ce sont des réflexions qui sont en cours, peut-être sur un format un peu plus libre. Il faut tout simplement instruire la question.

Nicolas SAUGER

Juste pour rebondir... Ce que j'avais en tête, c'est la question des data sciences, qui sont des formations assez spécifiques, qui sont des marchés vraiment porteurs pour l'instant. Polytechnique s'est positionné.

Nicolas GUERRERO

Merci Madame la Directrice pour cette présentation. C'est un très beau projet. Je tiens à saluer le travail mené. Je ne doute pas du succès que cette formation rencontrera. En tant que de besoin, seulement une idée-suggestion, dans l'hypothèse où on souhaitait mettre l'accent sur la communication et puis vendre encore plus ce beau projet, justement... Mais peut-être n'en aurons-nous pas besoin. On verra. Ce beau projet, qui justement va dans le sens de l'échange entre les sciences dures et les sciences sociales... Peut-être serait-il heureux de faire intervenir, sous une forme qui reste à définir, peut-être dans le cadre de conférences, les intervenants qui, dans le monde professionnel, dans le secteur public ou dans le secteur privé, sont précisément au carrefour de ces compétences, qu'il s'agisse de hauts fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture ou de personnes qui sont dans le secteur privé, qui pourraient peut-être donner à voir aux personnes susceptibles d'être intéressées ce que concrètement pourraient être les débouchés d'une formation de cette nature. Pour quitter un petit peu le terrain strictement abstrait et montrer, concrètement, en quoi ce qu'une formation de ce type pourrait leur apporter. Je pense que cela pourrait susciter davantage, sinon des vocations, en tous les cas un intérêt pour ce beau projet. Et puis, c'est toujours bien d'avoir beaucoup de candidatures, puisque cela nous permettra ensuite de sélectionner les meilleures ou les personnes les plus motivées pour cette formation.

Hugo LABART

J'ajouterai également que c'est un très beau projet que vous nous présentez, un projet qui vient, il me semble, formaliser une situation pour un certain nombre d'étudiants déjà engagés dans ces cursus, avec parfois des péripéties un petit peu complexes, car il faut jongler avec les deux écoles. On a ici un double diplôme qui vient régulariser leur situation, qui va grandement leur faciliter la vie.

J'ajoute qu'en matière de frais de scolarité, contrairement aux doubles diplômes dont on parlait il y a un instant, AgroParisTech, qui dépend du Ministère de l'Agriculture, est éligible aux bourses du Crous et donc à la dispense de frais de scolarité pour les étudiants boursiers.

c) Vote

Hugo LABART

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous pouvons passer au vote.
Les procurations, s'il vous plaît, Madame GASMI.

Ismahane GASMI

Monsieur GABORIT donne procuration à Monsieur LABART, Monsieur DUNGAN à Monsieur DELORAS, Madame JEAN à Monsieur MARIANI et Monsieur BORRAZ à Monsieur NDIAYE

Nombre de votants : 12.

Résultat du vote : 12 voix pour.

Le projet de création d'un double diplôme avec AgroParisTech est adopté à l'unanimité.

III. BILAN DE LA VIE ÉTUDIANTE 2016-2017

a) Exposé

Andreas ROESSNER

Comme le prévoit le règlement de la vie étudiante, qui a été adopté en juin 2016, nous vous présentons à chaque fin d'année universitaire un bilan complet de la vie étudiante. Cette année, vous l'avez vu dans le dossier, il se structure à travers 8 points, le premier étant celui qui concerne la reconnaissance des associations étudiantes, associations qui participent pleinement au développement de la vie étudiante, tout au long de l'année, sur l'ensemble des campus, associations qui permettent aux étudiants de se rassembler autour de divers domaines d'activité, comme la culture, le sport, l'environnement, la solidarité, la santé, etc.

En contrepartie de l'engagement qui est le leur, l'établissement met à disposition des moyens, notamment financiers, mais pour certains aussi des locaux, de l'accompagnement, du conseil, de la communication.

Avec l'adoption du nouveau règlement de la vie étudiante, la reconnaissance n'est plus attribuée par un vote qui émane du corps étudiant, mais par le CVEF lui-même, dans la mesure où les associations se doivent de remplir un certain nombre de critères parfaitement objectifs pour se voir attribuer le statut d'association reconnue par le conseil.

Je rappelle rapidement, dans les grandes lignes, les critères en question. Il faut avoir déjà mené des actions précédemment, soit dans le cadre d'une association reconnue, soit en tant que simple initiative étudiante. Il faut bien évidemment avoir déposé des statuts en préfecture, avoir eu une parution dans le journal officiel, avoir souscrit à une assurance et il faut qu'un certain nombre des membres du conseil d'administration soient des étudiants en cours de scolarité à Sciences Po.

En termes chiffrés, nous avons reçu l'année dernière 85 demandes de reconnaissance, dont une bonne moitié (48) a d'office rempli les critères. On ne s'est pas posé la moindre question les concernant. En revanche, il y avait 37 dossiers qui demandaient des dérogations, dérogations qui, elles, ont été discutées dans le cadre de la CVE. À la suite de ces discussions, nous avons eu, au final, 79 associations étudiantes, qui ont été reconnues par le conseil de la vie étudiante et de la formation.

Je vous cite rapidement les domaines les plus récurrents, qui ont été couverts par ces associations. Nous en avons eu 16 dans le domaine des arts et de la culture, 11 qui s'inscrivaient dans les débats et la politique, 14 qui s'intéressaient à l'international et 13 qui étaient engagées dans le domaine de la solidarité et de l'engagement citoyen. Cela fait un ensemble de 79. Comme vous le voyez sur la page 3 du rapport, elles se répartissent sur l'ensemble des campus. Mais elles restent actuellement majoritaires sur le campus parisien, chose qui a certainement vocation à évoluer dans les années à venir au fur et à mesure que la nouvelle procédure gagne en visibilité.

Je passe au 2^{ème} point qui vous donne un aperçu du paysage associatif, qui se structure à travers 4 grandes familles : les associations étudiantes représentatives, communément appelées syndicats étudiants ; les associations étudiantes permanentes, qui ont une délégation de services de la part de l'IEP et qui agissent sur l'ensemble des campus, le campus parisien et les campus en région, et qui bénéficient, en contrepartie des services qu'elles rendent à la population étudiante de conventions annuelles depuis l'année dernière ; les associations étudiantes reconnues dont nous venons de parler ; les autres associations étudiantes qui n'ont pas forcément de statut défini au sein de l'établissement, mais qui sont quand même actives au sein de nos murs et qui intéressent une partie de nos étudiants.

Si on regarde la répartition de ces associations, on compte actuellement 39 associations permanentes. Il y a évidemment les 5 que l'on appelle les associations transversales. À cette famille appartient l'ensemble des associations pédagogiques, aussi bien au sein du collège universitaire que pour certains des bi-cursus, qui ont des associations pédagogiques qui leur sont propres et aussi au sein des écoles qui en ont également au moins une, pour certaines d'entre elles même plusieurs associations pédagogiques, qui animent le corps étudiant par école.

On compte aussi un certain nombre de projets collectifs, notamment sur les campus en région. On en a recensé 57. Avec les 79 associations reconnues dont on a parlé tout à l'heure, cela fait un ensemble de 175 « objets associatifs » sur nos l'ensemble de nos campus.

L'année dernière a vu la naissance d'un nouveau dispositif : les initiatives étudiantes. Ce dispositif a été conçu pour faire en sorte que puissent émerger, au fil de l'année, de nouvelles initiatives qui s'ajoutent aux associations reconnues. L'ensemble des campus est concerné par les initiatives étudiantes. La caractéristique principale de ce dispositif est que les actions qui sont menées dans ce cadre s'inscrivent dans un temps court (un semestre ou une année universitaire) et sont habituellement très ciblées. Cela peut être la projection d'un film, un spectacle vivant, une exposition, un évènement, qui est proposé par les étudiants.

L'année dernière, compte tenu du fait que le dispositif était nouveau, vous le voyez dans le calendrier, on a commencé raisonnablement tard pour recueillir des propositions des étudiants, les faire voter et les faire naître au sein du CVEF. Elles n'ont été reconnues, finalement, qu'en novembre. Évidemment, les choses seront différentes l'année prochaine. Le dispositif étant maintenant en place, on pourra faire en sorte que ces opérations puissent être menées dès la rentrée en septembre.

Au second semestre, comme vous le voyez aussi sur le calendrier, ce dernier a été mieux adapté, ce qui nous a permis de lancer les opérations dès le début du semestre, afin que de nouvelles initiatives puissent dès le départ mener leurs actions pendant les 12 semaines du semestre académique.

Une fois qu'elles sont reconnues, ces initiatives bénéficient des mêmes moyens qui sont mis à la disposition qu'une association reconnue. Ensuite, si elles ont vocation à s'inscrire dans la durée, si elles souhaitent prolonger leurs actions, elles peuvent, à partir de la 1^{ère} année d'activité, chercher la reconnaissance pour les années à venir, pour s'inscrire dans la durée.

Contrairement à la reconnaissance, pour ce dispositif-là, c'est bien le corps étudiant qui lui-même soutient les initiatives. Il faut, pour être soutenu, recueillir sur les campus au moins 5 % des votants et sur le campus parisien 120 voix. Comme vous le voyez dans les statistiques du semestre d'automne, ce seuil-là s'est avéré parfaitement atteignable, dans la mesure où il y a très peu de projets qui n'ont pas obtenu la reconnaissance dans ce cadre-là. 62 projets ont été soumis au semestre d'automne, sur lesquels 9 seulement n'ont pas obtenu le nombre de soutiens requis.

Une bonne nouvelle : l'ensemble des campus, à l'exception du campus de Dijon, se sont prêtés au jeu et ont proposé des initiatives. Le taux de participation, à l'issue du vote, s'est élevé à 31 %, ce qui est un taux de participation assez fort.

Au semestre de printemps, nous avons eu un peu moins d'initiatives dans la mesure où la plupart d'entre elles cherchent à agir pendant toute l'année et se présentent, par la force des choses, plutôt à l'automne. Cela fait que nous avons eu 37 projets soumis, sur lesquels 2 seulement n'ont pas recueilli le nombre de soutiens requis. À l'exception du campus de Nancy, tous les campus ont été représentés. Le taux de participation a été de 21 %.

Pour permettre à ces « objets associatifs », que ce soit les associations reconnues, les associations permanentes ou les initiatives étudiantes, d'exercer leurs activités, il faut mettre à disposition des moyens. Nous le faisons, notamment, de manière financière. Le premier volet de ce dossier concerne les conventions annuelles, que nous avons, l'année dernière, réintroduites. Elles sont notamment à destination des associations permanentes. Dans ce cadre-là se sont vus attribuer le bureau des élèves 15 000 euros par année, le bureau des arts 34 000 euros (ce qui peut apparaître un montant important, qui s'explique du fait de notre participation au financement des cours d'arts que propose le BDA, aussi bien au semestre d'automne qu'au semestre de printemps), Sciences Po Environnement 5 000 euros, l'association sportive 40 000 euros (montant également élevé, qui se justifie par notre participation à l'assurance de l'association sportive qui vaut environ 27 000 euros).

Le deuxième poste de financement que nous proposons au monde associatif est le fonds d'intervention associatif. Il s'agit, dans ce cadre-là, de montants peu élevés, qui sont inférieurs à 500 euros, qui sont à la discrétion soit de la direction de la vie étudiante sur le campus parisien, soit des directions de campus pour les campus en région. Ces financements permettent avant tout aux associations de couvrir des frais liés à des dépenses d'assurance, à des droits de diffusion ou à des supports de communication. Dans ce cadre-là ont été engagés cette année 4 370 euros sur le campus parisien.

Le troisième canal de financement est la commission de la vie étudiante, qui, elle, a engagé, à la date du 31 mai 2017, un montant de 55 000 euros, notamment pour des projets qui couvrent des domaines de la culture et de l'événementiel. Au total, nous avons reçu 30 demandes qui ont été traitées et qui ont majoritairement émané du campus parisien. Un petit nombre sont venues des campus en région, notamment 2 en provenance du campus de Menton.

La CVE s'est réunie 8 fois cette année. Et nous avons été ravis de voir que l'ensemble des élus qui y siègent ont été très assidus, très enthousiastes. Le travail s'est fait dans la bonne humeur.

Cornelia WOLL

Ils sont presque tous dans la salle...

Andreas ROESSNER

C'est cela. Et c'est un vrai progrès par rapport à l'année dernière au cours de laquelle cela n'était pas toujours le cas. Cette année, on a été très assidus. Et nous saluons la disponibilité de l'ensemble des élus. Dans le point suivant, nous vous avons soumis un petit rapport d'activité concernant l'événementiel, qui est évidemment l'un des gros dossiers de la vie étudiante à Sciences Po. Vous avez une comparaison par rapport à l'année dernière, qui montre que l'événementiel est resté stable. Il n'y a pas eu de fluctuation majeure. Nous avons donc comptabilisé cette année-ci un total de 1 191 demandes

d'événements (à peu près 500 pour le semestre d'automne et presque 700 pour le semestre de printemps). Comme vous le voyez, la plupart des demandes ont pu être traitées de manière favorable. Nous avons réussi à accompagner les étudiants pour leur permettre de mener à bien leurs projets. Très peu d'événements ont été annulés et très peu ont connu des refus de notre part pour des raisons d'indisponibilité des salles ou pour des demandes qui ont été formulées de manière trop tardive ou parce qu'elles n'étaient pas conformes au Règlement de la vie étudiante.

L'activité a donc été foisonnante tout au long de l'année. Le bilan vous renseigne sur les différents formats que prennent ces activités. Comme vous le voyez, il s'agit avant tout d'événements qui prennent la forme de conférences ou de réunions internes, mais aussi un certain nombre de spectacles vivants (23 à travers l'année), d'expositions (13) et de projections de film (29).

Au titre des thématiques couvertes, la politique garde une place importante. À peu près 14 % des événements ont eu un caractère politique. 2017 a été une année électorale, à la fois pour les élections présidentielles et les élections législatives. Nous nous attendions en début d'année à beaucoup plus d'activités autour des élections de 2017. *In fine*, seulement 3,8 % des activités, à proprement parler, ont eu trait à ces événements majeurs.

Nous avons connu un certain nombre d'événements marquants, qui ont rythmé l'année universitaire, dont un qui vient à peine de se terminer. De la fin mai à début juin, nous avons accueilli le PIMUN (Paris International Model United Nations). Il a réuni plus de 600 étudiants venus du monde entier. Ils se sont réunis à Paris pendant plusieurs jours pour simuler des conférences des Nations unies au sein de notre campus. C'était un projet très important, qui a donc été géré par des étudiants de Sciences Po, avec un budget d'environ 140 000 euros. Cet événement a bénéficié du soutien du CVEF à hauteur de 5 000 euros. Sciences Po a mis à disposition pendant trois journées de suite la quasi-totalité de ses locaux pour accueillir ces jeunes.

Autre événement phare qui s'étale habituellement sur toute l'année : le Grand Oral de Sciences Po TV. Le média étudiant Sciences Po TV, en partenariat avec la Péniche, organise chaque année un cycle de conférences pour faire vivre le débat d'idées. 4 seulement des 5 grands oraux qui ont été proposés cette année ont pu avoir lieu, l'un d'entre eux ayant fait l'objet de blocages, une fraction des étudiants n'étant pas en accord avec le choix de l'invité. Quand on regarde de près les invités, on constate que le casting a été très masculin cette année. Je confirme qu'à terme nous veillerons au respect de la parité au sein de ce casting.

L'ASPA (Association des étudiants de Sciences Po pour l'Afrique) a eu l'honneur de pouvoir accueillir cette année 2 chefs d'état africains. Comme vous le voyez, nous avons pu accueillir le président de la République du Sénégal, Abdoulaye WADE, ainsi que le nouveau président de Gambie, Adama BARROW.

Prométhée Education, qui est un nouveau-né au sein de la vie associative de Sciences Po a été très active cette année. Elle a réussi à inviter Omar Sy, personnalité préférée des Français. Il est venu parler de l'égalité des chances et a évoqué son parcours pour encourager les jeunes à prendre des initiatives et à poursuivre leurs rêves.

Vous avez ensuite une liste d'autres personnalités éminentes, qui ont accepté tout au long de l'année de répondre favorablement aux invitations qui ont été envoyées par nos étudiants.

À l'instar des années précédentes, nous avons organisé des semaines thématiques tout au long de l'année, notamment pendant le semestre de printemps. Comme vous le voyez dans le tableau, 7 semaines ont rythmé le semestre de printemps : la semaine du Cinéma, la semaine de l'environnement, la semaine de l'Outre-Mer, la semaine de la Solidarité, la Queer Week, la semaine africaine et la semaine des arts. Elles se sont toutes déroulées dans de bonnes conditions et seront certainement reconduites l'année prochaine.

Nous avons également connu une nouveauté cette année : la campagne du Bureau des élèves. Elle a été mieux structurée que précédemment. Nous avons réussi à travailler en amont avec l'ensemble des listes qui se sont présentées, sachant que nous avons reçu, cette année, plus de listes que d'habitude. Traditionnellement, il y en a deux qui se disputent la présidence du bureau des élèves. Cette année-ci, il y en avait trois, ce qui fait que la répartition des espaces, pour la campagne physique a été différente. Nous avons donc rajouté le 13 rue de l'Université aux deux lieux habituels (le petit hall du 27 rue Saint-Guillaume et le jardin). L'ensemble de la campagne physique s'est très bien déroulé et le score a été unanime. Il n'y a pas eu de contestation cette année. Une liste a obtenu plus de 50 % des voix. Les choses se sont donc très bien déroulées pour tout le monde. En termes de communication, nous avons

cherché à donner un maximum de visibilité aux initiatives étudiantes pour qu'elles puissent bénéficier de nombreux inscrits à leurs événements. La plateforme Pic'asso permet aux organisateurs d'événements de déposer des informations pour leurs événements, afin que l'ensemble des étudiants puissent régulièrement se tenir au courant. Au total, 280 étudiants ont été affichés par ce biais-là. Nous, par la suite, envoyons de manière hebdomadaire une newsletter, qui fait état des événements qui ont été déposés sur la plateforme Pic'asso, qui fait un petit rappel à l'ensemble de la communauté étudiante des événements de la semaine. 15 newsletters ont été envoyées au total à environ 10 000 personnes. Et la direction de la communication, quant à elle, met à disposition un groupe Facebook qui est très actif aussi, qui est très consulté, à la fois par des étudiants, mais aussi par des salariés, des enseignants et l'ensemble de la communauté Sciences Po, qui rassemble à peu près 14 600 personnes et qui donne de la visibilité supplémentaire à la vie étudiante.

Je vous fais un rapide point, également, sur les activités sportives, coorganisées tous les ans entre d'une part la direction de la vie étudiante, et, d'autre part, l'association sportive avec laquelle nous travaillons main dans la main tout au long de l'année, notamment à travers Baptiste Vivien, qui est en charge de ce dossier. Dans ce cadre, nous avons proposé, comme d'habitude à peu près 200 cours de sport sur le campus parisien. Ces 200 cours se structurent à travers 35 activités sportives. Vous voyez que l'offre est très large, très diversifiée. Il y a à la fois du sport collectif et du sport individuel. Le nombre d'inscrits est resté stable par rapport à ce que nous avons pu connaître par le passé. Au semestre d'automne, nous comptons à peu près 2 340 inscrits, au semestre de printemps 2 043 inscrits, la différence entre les deux semestres s'expliquant, comme d'habitude, par les adhésions à Forest Hill (partenariat que nous avons avec l'Aquaboulevard et l'ensemble des installations sportives de Forest Hill, qui, elles, se font sur une base annuelle, les inscriptions se font donc plutôt à l'automne qu'au semestre de printemps). Le sport est donc bien vivant et bien visible.

Et puis, cette année-ci, nous avons aussi connu quelques réussites au niveau des compétitions. L'AS a remporté, pour la septième fois consécutive, le CRIT. Et l'équipe de handball féminine a par ailleurs remporté les championnats des grandes écoles en France, ce qui lui a donné une grande visibilité, ce qui a réjoui l'ensemble des étudiants qui adhèrent à l'AS.

Il y a une ombre au tableau, quelque chose qui n'a pas marché, comme nous l'aurions souhaité dans un premier temps, tout simplement pour des raisons de calendrier. Comme vous le savez, l'année dernière, à travers le nouveau règlement de la vie étudiante, nous avons été amenés à proposer de nouveaux dispositifs, à revoir certains processus. Cela a pris plus de temps qu'initialement prévu et cela nous a donc empêchés de proposer la formation du socle commun aux responsables associatifs, dans les temps voulus. Nous aurions souhaité le faire, évidemment, plutôt au semestre d'automne, pour que les étudiants puissent en bénéficier ensuite tout au long de l'année. Le temps nous a manqué. Le contenu du socle a été voté seulement dans le courant de l'année et au moment où nous étions prêts à proposer des sessions concrètes aux responsables associatifs, ces derniers nous ont proposé de repousser la formation à l'année prochaine parce qu'il était trop tard. Nous arrivions presque à la fin du semestre de printemps, donc la période d'examens à la fin de l'année. Du coup, en effet, il aurait été peu pertinent de proposer cette formation en toute fin d'année universitaire. Évidemment, les choses seront différentes l'année prochaine. Le contenu a été voté. Nous sommes prêts. Et donc, l'année prochaine, la formation sera proposée dans le courant du semestre d'automne.

Je ne rentre pas dans le détail des modules. Vous les avez dans le dossier.

Pour finir, je vous rappelle aussi que nous proposons, en dehors du socle commun, une formation un peu plus large, un peu plus généraliste, qui elle ne s'adresse pas forcément à l'écosystème interne de Sciences Po, mais qui permet à tout étudiant de Sciences Po d'acquérir des réflexes pour l'engagement civique et les projets associatifs. Nous faisons cela à travers un séminaire qui est optionnel, proposé depuis plusieurs années, à la fois au semestre d'automne et au semestre de printemps pour l'ensemble de la population étudiante, que ce soit le collège universitaire, le master ou même le niveau doctorat. Ces formations sont proposées par des professionnels du secteur (associatifs, engagement civique) qui connaissent très bien le terrain et qui proposent 8 séances, dont la moitié sont plutôt théoriques, l'autre moitié plutôt pratique avec des cas concrets et qui couvre l'ensemble des questions que peuvent se poser les personnes qui cherchent à s'engager dans la vie associative. Cela va de la création et de la mise en place d'une structure à la gestion des compétences, au planning financier, à la levée des fonds et ensuite aussi le rayonnement et la pérennité de leur association, quand il s'agit de passer le relais au bureau suivant.

En termes d'effectifs, nous avons 94 inscrits au semestre d'automne. Cela correspond à 5 séminaires qui ont été remplis. Au semestre de printemps, la demande a été inférieure. Nous avons proposé 5 modules sur lesquels seulement 3 se sont remplis *in fine*, avec un total de 45 inscrits.

Voilà ce que je pouvais vous dire par rapport à la vie étudiante. Avec Monsieur THUBERT, nous sommes à votre disposition pour toute éventuelle question.

b) Questions et observations

Myrtille PUISEUX

Merci Monsieur ROESSNER pour ce bilan très détaillé, très clair et très bien chiffré. De ces chiffres sortent deux points : le premier sur la répartition des associations sur les campus. On voit 74 associations reconnues à Paris, mais très peu, moins de 10 sur le campus de Reims. C'est dommage. Et surtout on ne peut pas le réduire uniquement au nombre d'étudiants sur les campus, notamment à Reims, où on a presque 800 étudiants, je crois maintenant. Et on va en avoir de plus en plus. Il serait donc bien que cette répartition fasse l'objet d'une campagne d'incitation et de subvention ciblée pour les campus, qui se sont sentis, à mon avis, un peu désarmés face aux démarches administratives à suivre, aux subventions et à l'absence d'interlocuteurs privilégiés pour les démarches à faire.

Second point, et vous l'avez évoqué, merci de l'avoir fait, la parité ou plutôt la non-parité sur les invités du Grand Oral : 5 hommes sur 5 invités et sur les autres personnalités, on avait 19 hommes contre 11 femmes. Là aussi, c'est dommage, c'est le rôle des responsables associatifs et des formateurs de le faire. On pourrait profiter de la formation de l'année prochaine pour les responsables associatifs pour rappeler l'importance de la parité.

Andréas ROESSNER

Pour la répartition des associations reconnues entre le campus parisien et les campus en région, j'aurais tendance à dire, Monsieur THUBERT me complètera, que c'est plutôt naturel, dans la mesure où la vie associative sur le campus se structure majoritairement à travers ces projets collectifs que j'ai eu l'occasion de nommer brièvement dans ma présentation. Ce sont les projets collectifs sur le campus qui font lieu d'association. Et donc l'engagement étudiant se reflète dans ce dispositif-là. Cela n'empêche pas qu'à terme ça évolue. Nous avons à cœur, évidemment, de communiquer sur l'ensemble des campus. Et nous avons bon espoir qu'en effet, petit à petit, à travers les semestres et les années cela va rentrer dans les mœurs. Et nous allons inciter nos interlocuteurs sur les campus pour qu'ils rappellent cela à l'ensemble des étudiants car ils sont tous éligibles. S'il y a peu de demandes, c'est qu'en l'état des choses, les projets collectifs absorbent vraiment l'activité étudiante extra-scolaire sur les campus.

Pour la parité, nous sommes tout à fait d'accord sur le constat. Cela se reflétait dans ma présentation. Votre souhait sera suivi dans le cadre de la formation du socle commun car les modules, si vous regardez le détail, traitent des questions de l'égalité : l'égalité femmes-hommes, évidemment, fait partie de ce dispositif. Et donc, tout naturellement, l'ensemble des responsables associatifs des associations reconnues seront par la force des choses sensibilisés à ces questions. Cela étant dit, il demeure vrai que les responsables associatifs sont libres dans le choix de programmation. La direction de la vie étudiante n'intervient pas de manière coercitive. Nous faisons des recommandations. Nous faisons autant de sensibilisation que possible. Il n'empêche que les responsables associatifs restent maîtres à bord de leurs associations.

Sébastien THUBERT

Sur le premier volet, c'est pour cela que nous vous avons mis les projets collectifs, parce que l'on sait bien que c'est là que ça se situe. Mais on estime qu'il va nous falloir encore deux années pleines pour arriver à intégrer, ne serait-ce qu'aussi les associations permanentes, et donner à chacun quelle association rentre dans quelle case.

Je reviens sur la commission de la vie étudiante. Cette année, pour la première fois, on a 20 % des fonds qui ont été orientés vers les campus en région, ce qui est un très bon indicateur, parce que l'année dernière il n'y avait qu'un dossier qui avait été pris en charge par ce fonds-là. Donc, on voit bien que la dynamique se met en place et qu'il y a un dispositif qui va être connu. Nous sommes en train de travailler aussi avec la direction de la communication et la direction des services de l'information pour que le site Picasso puisse intégrer des événements des campus. On est vraiment dans une approche de l'ensemble

des campus, en tout cas sur la vie étudiante. Et on espère, aussi, que sur le bilan cela se retrouve l'année prochaine. Pour revenir sur les questions d'égalité, la bonne nouvelle, c'est que l'on ait sur une gouvernance (on ne vous l'a pas mis là, parce que l'on n'avait pas les chiffres finaux) à parité au niveau des responsables associatifs. Les gouvernances seront vraiment représentatives des étudiants quand on aura 60 % de présidentes et 40 % de présidents. Pour l'instant, on en est à 50 %/50 %, mais si on voulait être dans le reflet de la population étudiante... On est sur le bon chemin, en tous les cas.

Clément DELORAS

Je voulais simplement souligner deux points. Le premier, c'est que si MM. THUBERT et ROESSNER ont fait des compliments pour les élus, je pense que l'on peut leur renvoyer et souligner l'implication de l'ensemble des personnels en contact avec les étudiants pour faire vivre cette vie étudiante à Sciences Po. Pour siéger à la CVE, je peux dire que le travail en amont du dépôt des dossiers est extrêmement conséquent. Et si les dossiers arrivent aussi bien préparés, c'est parce qu'il y a eu un échange productif avec les associations, avant et également après. Je tenais donc à ce qu'ils en soient remerciés. Et je voulais également leur donner un satisfecit au titre de la CVE. Nous disposons désormais, avant chaque réunion, d'un état de la situation budgétaire, ce qui permet aux élus de décider en pleine connaissance de cause, de savoir où on en est par rapport au budget. Et cela me semble un progrès extrêmement important en termes de pilotage et de gestion des fonds qui nous sont confiés.

Hugo LABART

Tout à fait Monsieur DELORAS et je me joins à l'ensemble de vos félicitations et de vos remarques sur les avancées que nous avons connues cette année.

Y a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous pouvons passer aux modalités de la procédure de reconnaissance des associations étudiantes pour 2017-2018, une présentation à nouveau de Messieurs ROESSNER et THUBERT.

IV. MODALITÉS DE LA PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES 2017-2018

a) Exposé

Sébastien THUBERT

La procédure, en tant que telle, ne change pas par rapport à l'année passée. Nous sommes toujours sur un déploiement en ligne et une étude des dérogations nécessaires par la CVE, avant que nous vous soumettions la validation de la liste, ici en conseil de la vie étudiante et de la formation, sachant que l'on va s'adresser dans les 2-3 prochaines semaines aux initiatives étudiantes qui ont été sélectionnées cette année, soit les 85, pour voir comment on peut les accompagner pour celles qui voudraient faire la permutation pour s'inscrire sur le moyen et long terme, parce que c'est bien elles qui seront éligibles cette année.

Début juillet, on communique auprès des initiatives étudiantes. Comme on a le matériel de l'année dernière, cela va être plus simple. Pour que l'on puisse faire un dépôt tout au long de l'été et vous soumettre, ici en conseil, le 11 septembre, les demandes de reconnaissance. On ne s'est pas encore combien vont déposer, mais on pense qu'il y en aura bien une trentaine ou peut-être une quarantaine.

b) Questions et observations

Nicolas SAUGER

Juste une question de clarification sur le document n° 1 que vous avez transmis : « le dépôt des candidatures en ligne du 5 juillet 2017 au 31 août 2018 ».

Sébastien THUBERT

Oui, c'est une erreur, c'est « 2017 ».

c) Vote

Hugo LABART

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets au vote les modalités de la procédure de reconnaissance des associations étudiantes pour l'année universitaire à venir.

Nombre de votants : 12.

Résultat du vote : 12 voix pour.

Les modalités de la procédure de reconnaissance des associations étudiantes pour l'année universitaire à venir sont adoptées à l'unanimité.

V. CALENDRIER ET PROCÉDURE DE SÉLECTION DES INITIATIVES ÉTUDIANTES 2017-2018

a) Exposé

Andreas ROESSNER

Comme annoncé, le calendrier de cette année sera légèrement anticipé par rapport à ce qu'il a pu être l'année dernière. Les initiatives seront prochainement contactées pour qu'elles déposent des propositions d'ici le 18 septembre. Nous nous engageons, à partir du 28 septembre, à les diffuser auprès des étudiants, afin que tout un chacun puisse en prendre connaissance et déterminer ses initiatives préférées. Le recueil des soutiens se fera du 4 au 6 octobre. Comme vous le voyez, plutôt en début d'année universitaire, pour laisser un maximum de temps de vie aux initiatives qui seront reconnues. C'est le CVEF du 9 octobre qui sera amené à valider l'ensemble des initiatives qui ont été plébiscitées par les étudiants.

Pour le semestre du printemps, nous lancerons les opérations très tôt, dès le 1^{er} décembre, ce qui laissera les vacances de Noël aux étudiants pour réfléchir à ce qu'ils souhaitent proposer. Fin janvier, on diffusera les projets soumis aux étudiants pour qu'ils en prennent connaissance. Le vote aura lieu entre la fin janvier et début février.

Le conseil de la vie étudiante et de la formation qui sera amené à entériner des initiatives étudiantes du printemps n'a pas encore été fixé, parce que le calendrier n'a pas été déterminé pour l'année prochaine. Avez-vous des questions ?

b) Questions et observations

Nicolas GUERRERO

Juste un point. Je pense que c'est une erreur de plume également : recueil des soutiens étudiants... octobre 2017.

Andreas ROESSNER

Oui, c'est ça.

c) Vote

Hugo LABART

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous pouvons passer au vote.

Nombre de votants : 12.

Résultat du vote : 12 voix pour.

Le calendrier et la procédure de sélection des initiatives étudiantes 2017-2018 sont adoptés à l'unanimité.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Hugo LABART

Madame la directrice, je crois que vous avez plusieurs points à nous communiquer.

Cornelia WOLL

J'en ai en effet plusieurs points d'actualités sur lesquels je voudrais vous apporter quelques informations, à défaut de pouvoir les discuter en longueur aujourd'hui. Un premier point pour vous tenir au courant des avancées sur les inscriptions pédagogiques, sujet qui vous intéresse tous très fortement. Vous savez qu'un groupe de travail a réuni des élus des instances au printemps 2016, à la suite duquel nous avons lancé une réflexion sur l'année universitaire qui vient de s'écouler avec un enseignement qui a été mis en place, sous la responsabilité du professeur Edouardo PEREZ, professeur d'économie sur le market design. Le cours était proposé par le Centre pour l'Entrepreneuriat. Il a abouti à un rapport, écrit par l'ensemble des étudiants et le professeur qui a accompagné cet enseignement innovant. Le rapport a vocation à être présenté devant vous. Nous n'avons pas été en mesure de le faire avant l'été. Ce qui sera fait, c'est un envoi et une présentation au conseil de l'institut lors de la dernière séance et devant vous début septembre, avec un certain nombre d'enseignements qui sont peut-être très théoriques, qu'il s'agit ensuite de traduire dans quelque chose qui devient très concret et très applicable pour nos inscriptions pédagogiques.

Avant de passer à d'autres points, je laisse Andreas ROESSNER intervenir sur les élections du CNESER.

Andreas ROESSNER

Oui.

Les résultats des élections du CNESER ont été dévoilés récemment.

Cornelia WOLL

Sachant que le CNESER est...

Andreas ROESSNER

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le scrutin s'est tenu de fin mai à début juin. C'était un scrutin par correspondance, auquel ont participé les élus au sein des instances des établissements. Les résultats sont les suivants :

- 2005 électeurs en 2017, sur lesquels 1043 ont voté, soit un taux de participation de 71,7 %
- 5 listes ont concouru.
- La FAGE arrive en tête : 555 voix, soit 38,6 %, ce qui donne 5 sièges au sein du conseil.
- L'UNEF : 496 voix, soit 34,5 %, ce qui donne 4 sièges au sein du conseil.
- Parole étudiante : 277 voix, soit 15,1 %, ce qui donne 1 siège au sein du conseil.
- L'UNI : 115 voix, soit 8 %, ce qui donne 1 siège au sein du conseil.
- SUD : 55 voix, soit 3,8 %, ce qui donne 0 sièges au sein du conseil.

Cornelia WOLL

Peut-être, pour compléter... Le CNESER est l'organe le plus important au niveau du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il est consulté sur beaucoup de sujets. Il est aussi l'instance devant laquelle se déroulent toutes les procédures d'appel sur les procédures des établissements universitaires qui dépendent de ce ministère.

Cela constitue une transition avec un autre point d'actualité : les sections disciplinaires. Pour vous annoncer que le directeur, Frédéric MION, a ouvert une section disciplinaire, avec une saisine envoyée à la présidente de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, le 2 juin sur un cas qui concerne une fraude pendant un examen final, qui met en cause le diplôme, en l'occurrence le diplôme

de doctorat de l'intéressé. J'ajoute que les deux autres sections disciplinaires que nous avons accompagnées à l'intérieur de Sciences Po sont toutes les deux toujours en procédure d'appel.

Un autre point d'information sur la santé et les services de santé à Sciences Po. Une première question sur ce qui est proposé à la fois par le pôle santé à Sciences Po, par le pôle handicap qui peut accompagner les étudiants en situation de handicap et par un dispositif d'accompagnement pédagogique, mis en place récemment, qui permet d'accompagner à la fois les enseignants, qui peuvent avoir des étudiants soit en difficulté de scolarité soit en situation de handicap dans leurs enseignements, ou alors accompagner un certain nombre de cas particuliers d'étudiants pour une meilleure intégration pédagogique. C'est donc un dispositif qui est compétent sur les questions pédagogiques et non pas de santé, mais qui travaille en lien avec les deux autres dispositifs. Ces trois éléments ne sont pas toujours bien connus. Ce sont des informations qui sont faites en début de semestre, mais que les étudiants parfois ne connaissent pas ou ne s'en souviennent plus au cours de leur scolarité. Il est donc prévu de renforcer la communication sur ce qui est proposé, d'ailleurs de renforcer aussi le dispositif par exemple par des cours que l'on appelle, chez nous maintenant, les cours de bien-être. Ils seront proposés aux étudiants à côté de l'offre optionnelle en sport et en art, pour mieux gérer le stress, mieux se préparer aux examens. C'est une offre supplémentaire qui sera ouverte à la rentrée. L'ensemble de ce dispositif fera l'objet d'un bilan à la rentrée devant vous, pour faire connaître ce qui existe, réfléchir à des pistes de communication et partager les premières expériences.

J'en parle aussi parce qu'il y a eu, cette fin d'année, une pétition qui a été lancée, plus particulièrement au sein de PSIA, par des étudiants anglophones qui regrettaient l'absence d'accès à des professionnels parfaitement bilingues. La pétition a bien été reçue. Nous sommes sensibles à cette demande. Une réunion est prévue avec les 5 pétitionnaires, la direction de PSIA et quelques responsables du pôle santé dans la semaine.

Par ailleurs, je souhaite vous dire que le chantier santé avance. Il convient de proposer une couverture santé équivalente sur l'ensemble des campus. C'est un enjeu plus difficile pour certains campus, qui sont non seulement loin de Paris, mais également qui se trouvent dans un contexte médical un peu particulier. Pour un accès aux premiers soins, le pôle santé a travaillé activement avec les campus, avec les professionnels présents dans chacune de ces régions pour pouvoir répondre de manière plus satisfaisante aux besoins des étudiants en région. Le dispositif mis en place est satisfaisant. Il peut toujours être amélioré. Mais dans tous les cas, la réflexion a été menée. Une deuxième réflexion doit venir portant sur les enjeux qui peuvent se poser à certaines populations d'étudiants au sein de nos écoles sur les sujets liés à un éloignement culturel. Nous l'avons bien à l'esprit. C'est un sujet qui est vaste. Nous serons certainement encore en deçà de ce qui est proposé dans certaines universités américaines, avec un pôle santé qui dépend de leurs facultés de médecine qui peuvent être extrêmement grandes par rapport à la taille de l'établissement. Nos ambitions sont plus modestes mais c'est un sujet bien identifié et qui vous sera présenté prochainement plus en détails.

Clément DELORAS

S'est tenue la semaine dernière la réunion du pôle santé à laquelle Hugo LABART et moi-même avons participé. Nous avons abordé ces sujets et la question d'avoir un point dans le CVEF a été acté. Je vais juste relever quelques points complémentaires par rapport à ce que Madame WOLL a dit. Il faut noter que l'effort que Sciences Po consacre en matière de santé est très loin d'être négligeable. Madame WOLL soulignait le développement dans les campus. Il faut avoir en tête qu'aujourd'hui il y a 20 postes à temps plein pour les campus, c'est-à-dire que l'effort financier que Sciences Po consacre au pôle santé est plus qu'important. Évidemment qu'il y a des progrès à faire, mais je voudrais juste que l'on soit bien conscient de ce que cela représente en termes d'investissements et de montée en puissance ces dernières années. Même s'il y a encore des progrès à faire, c'est vraiment déjà un progrès très significatif. Le pôle santé a été sollicité (par rapport à un certain nombre d'initiatives étudiantes) qui pouvaient donner l'impression que les étudiants voulaient s'ériger en professionnels de santé. Le pôle santé est donc aussitôt intervenu, comme il intervient par rapport aux pétitions de PSIA.

Il faut enfin encore progresser en matière de communication. Cette effort doit être fait aussi vis-à-vis de la communauté enseignante qui ignore la plupart du temps ce pôle santé, son utilité, comment il peut être sollicité. Il va falloir faire connaître ce pôle aux enseignants. J'attire votre attention sur le fait que c'est un sujet dont Sciences Po s'est vraiment emparé avec un investissement humain et financier

extrêmement important. Il faut saluer une fois de plus l'implication et le sérieux de tous les professionnels, aussi bien de santé que de l'administration en relais sur ces sujets.

Hugo LABART

Tout à fait Monsieur DELORAS. Et je me joins aux conclusions quant à cette réunion du pôle santé de la semaine dernière.

Clément DELORAS

Sur le cours de bien-être dont Madame, je pense qu'il est extrêmement intéressant, puisque les initiatives étudiantes ont posé la question de la gestion du stress à Sciences Po. Nous allons expérimenter ces cours à Paris à la rentrée pour voir comment on peut accompagner un certain nombre d'étudiants dans cette gestion du stress de manière globale. Au vu du retour d'expérience de ces premières 12 séances, il y aura une généralisation ou une adaptation sur le campus parisien et éventuellement sur les autres campus. Mais il faut que l'on ait en tête aussi que déployer ce projet dans les autres campus est compliqué. Les campus de région sont juridiquement des campus parisiens, cela veut dire que les moyens médicaux, qui sont déployés doivent être des moyens parisiens et que l'on ne peut pas s'appuyer sur les moyens locaux d'université. Il faut que ce soit des conventions au cas par cas localement pour que l'on puisse les utiliser. Or on ne peut pas dire qu'il y ait le même engouement de tous les partenaires médicaux locaux pour participer à cet effort. C'est un sujet qui est bien pris en compte par le pôle santé.

Hugo LABART

Merci beaucoup. A-t-on des questions sur ce sujet, notamment sur le pôle santé et la réunion que nous avons eue avec Monsieur DELORAS et les membres du pôle santé la semaine dernière ?

Cornelia WOLL

J'ajoute une toute dernière question... qui n'est pas une question diverse, mais qui est une annonce et un remerciement de ma part pour notre président étudiant, dont c'est aujourd'hui la dernière séance, après une année de travail intensif. Merci pour toute votre implication. Vous êtes, avec Myrtille PUISEUX, les deux derniers courageux étudiants pour les affaires institutionnelles. Nous vous remercions tous les deux pour votre investissement. Bon courage pour l'année prochaine.

Hugo LABART

Merci beaucoup.

Effectivement, c'est ma dernière séance, après 4 années à Sciences Po. Je pars en césure l'année prochaine. Quelqu'un d'autre me remplacera à la présidence étudiante à partir de la rentrée. Je tiens juste à ajouter que j'ai été très heureux de travailler avec l'ensemble des membres de ce conseil et l'administration pendant ces 4 années. C'était une expérience très enrichissante, que je n'oublierai certainement pas.

Je vous remercie. Nous finissons avec pratiquement une heure d'avance, ce qui est assez exceptionnel pour ce conseil. Nous pouvons nous diriger vers la salle en face pour le cocktail.

Hugo LABART lève la séance à 11 h 10.